

Nos conditions générales de vente des séjours en chambre d'hôte :

Article 1 : Durée de séjour :

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 : Formalités de réservation :

Après réception de votre demande de réservation, nous vous adressons par courriel ou par Sms, une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de deux semaines (mais plus rapidement, s'il s'agit d'une réservation avec un préavis moindre, et dans ce cas, le délai sera inscrit dans le courriel) un acompte correspondant au quart du montant total de la réservation hors repas et services complémentaires.

Une fois l'acompte reçu, la réservation devient ferme.

A la réception de l'acompte un courriel ou sms de bonne réception et de confirmation de réservation vous est envoyé. (L'acompte sera encaissé au jour d'arrivée prévu lors de votre réservation).

Par le règlement de l'acompte, vous confirmez votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci après.

Merci de bien vouloir noter que sans le versement de l'acompte dans un délai imparti, la réservation n'est pas confirmée et que, en conséquence, nous nous réservons le droit de récupérer les chambres.

Cas particulier sera fait de la réservation de dernière minute ou il n'y aura pas de demande d'acompte. Dans ce cas, l'envoi d'un courriel ou sms confirmant la réservation est la seule formalité de réservation.

Article 3 : Annulation de la réservation par le client :

Toute modification du séjour n'est possible qu'après accord de « La Grange de Pradelou » et peut entraîner des frais supplémentaires.

Nous vous informons qu'en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour, il sera dû, à titre de clause pénale par le client, une indemnité fixée de la façon suivante :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé dans sa totalité ;
- si l'annulation intervient moins de 14 jours avant la date d'arrivée, la totalité du paiement restera acquise à Laurence Viala responsable légale de La Grange de Pradelou, sauf si nous parvenons à relouer la/les chambre(s).

En cas de départ anticipé en cours de séjour : règlement total de la prestation réservée.

Article 4 : Assurance annulation :

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs.

Article 5 : Annulation du séjour par le propriétaire :

Si avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer le client. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées.

Nous ferons le maximum afin de trouver une solution alternative à cette réservation.

Article 6 : Horaires d'arrivée et de départ :

L'arrivée des clients est prévue à la date fixée après 17h et au plus tard jusqu'à 19h30. Le client préviendra, par téléphone, si, par la force des choses il est contraint d'arriver après ce créneau horaire au (04.66.69.20.89 ou au 06.03.18.54.29).

L'heure de départ est fixée à 10h au plus tard. Si l'heure était dépassé, nous nous verrions contraint de vous demander un supplément pour la chambre de 10€.

Article 7 : Règlement du solde de l'hébergement et des services complémentaires :

Le solde de tout compte est à effectuer la veille du départ.

Article 8 : Changement de chambres :

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 9 : Animaux de compagnie :

Les animaux de compagnie sont autorisés dans les chambres, à l'exception des NAC qui ne sont pas acceptés dans notre établissement.

Les animaux ne pourront en aucun cas rester dans l'établissement hors de la présence de leur propriétaires.

Un supplément est demandé soit 5€ la première nuit et 1 € les nuits suivantes.

La « Grange de Pradelou » ne sera aucunement tenu responsable des éventuelles dégradations et blessures infligées aux biens ou personnes présentes sur la propriété par ces animaux.

Les propriétaires de l'animal seront les seuls à assumer financièrement et pénalement les dégâts causés à autrui.

Article 10 : Art de vivre :

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes le respect d'un certain art de vivre est exigé de tous.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement- et à assumer financièrement- toute dégradation dont il serait responsable.

Il est à préciser que la kitchenette dont dispose la salle commune est laissée à la disposition de la clientèle en libre service, nous demandons que les clients l'utilisant la laisse dans un parfait état de propreté .

L'attention de hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages et blessures causés aux biens et/ ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

Pour des questions de respect de tous et de bien être de chacun, nous n'acceptons pas au sein de notre établissement : la grossièreté, le racisme, la violence, l'homophobie et toute forme d'intolérance envers qui que ce soit, ni son développement à notre table et dans notre maison.

Article 11 : Modifications des conditions générales de vente :

Les présentes conditions sont modifiables par nos soins à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de ventes sont réputées acquises aussitôt l'acompte versé.

Article 12 : Loi sur les libertés :

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiqué à d'autres sociétés ou organismes.

Nous tenons à vous informer que lors de votre arrivée vos informations personnelles (nom, plaque d'immatriculation, n° de portable) sont notées sur le registre de police. Ces informations peuvent être utilisées en cas de recherche sur une opération de secours ou dans le cadre d'une enquête de police et de gendarmerie.